

Demande de validation d'un diplôme étranger

Êtes-vous en possession d'un diplôme dont vous pensez qu'il est équivalent au diplôme d'hygiène sociale SVH ? Il est alors possible de demander à obtenir un diplôme d'hygiène sociale SVH et donc d'être inscrit au Registre d'hygiène sociale. Il s'agit de savoir si votre diplôme garantit un niveau de connaissance et de compréhension de l'hygiène sociale au moins équivalent aux acquis en matière d'hygiène sociale.

Frais

Pour évaluer si votre diplôme vous y autorise, nous facturons des frais de recherche. Ces frais ne seront facturés que si, après enquête, il apparaît que vous êtes éligible au diplôme d'hygiène sociale SVH. S'il s'avère que votre diplôme n'est pas éligible, aucun frais ne vous sera facturé. Les frais de recherche s'élèvent à 250 € (ceci inclut le diplôme d'hygiène sociale SVH).

Une fois que votre demande soit reçue, examinée et approuvée, vous recevrez le diplôme d'hygiène sociale SVH. Sur la base de ce diplôme SVH, vous serez inscrit au registre d'hygiène sociale et vous recevrez la déclaration de connaissance et de compréhension en matière d'hygiène sociale du jury national d'examen SVH (LEC-SVH).

Comment un diplôme est-il évalué par SVH ?

Les diplômes et certificats étrangers peuvent être évalués comme suit :

- Le cours ou la formation était manifestement de 40 heures ou plus
- Le cours ou la formation a été manifestement suivi dans le cadre d'une formation régulière dans un établissement reconnu par le gouvernement.
- Les acquis, compétences ou processus de travail finaux du diplôme étranger obtenus peuvent être comparés par SVH aux acquis en matière d'hygiène sociale déterminés par le LEC-SVH. Les acquis en fin d'étude sont disponibles en néerlandais, anglais, espagnol, allemand, italien, français et polonais et peuvent être trouvés à l'adresse suivante : <https://www.svh.nl/Sociale-Hygiene/>.

CONCLUSIONS :

- Si 60 % ou plus des acquis en hygiène sociale figurent dans les acquis, les compétences ou les processus de travail du diplôme étranger, le diplôme est alors éligible au diplôme SVH en hygiène sociale et à l'inscription au registre d'hygiène sociale.

Si nécessaire, SVH demandera des informations sur le diplôme et le programme d'études auprès de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Si vous voulez savoir si votre diplôme est éligible pour un diplôme d'hygiène sociale SVH, demandez son évaluation sur cette page.

Une candidature est strictement personnelle : vous ne pouvez faire une demande que pour vous-même.

Vous devez toujours joindre les documents suivants à votre candidature :

- Une copie lisible du diplôme ou d'un certificat, tel que délivré par l'établissement d'enseignement
- Une copie lisible de la liste des points accompagnant le diplôme ou le certificat
- Une copie des acquis, des compétences et/ou processus de travail.

Pour traiter votre demande, nous avons besoin d'une copie de votre justificatif d'identité valide et d'une copie du diplôme que vous avez obtenu et évalué par SVH. La taille des fichiers ne doit pas dépasser 2 Mo. Attention : Barrez votre numéro de citoyen [numéro de sécurité sociale] sur la copie de votre justificatif d'identité.

Si, après évaluation, il semble que vous soyez éligible à un diplôme en hygiène sociale SVH, nous vous informerons que vous pouvez en soumettre la demande via le site web.

Vous recevrez le diplôme d'hygiène sociale SVH et déclaration de connaissance et de compréhension en matière d'hygiène sociale au plus tard quatre semaines après la soumission de votre candidature via le site web. Vous pouvez annuler votre commande sans frais jusqu'à 14 jours après la commande, à moins que la demande n'ait déjà été traitée et que le service ait donc déjà été fourni. Après 14 jours, la commande est définitive et vous ne pourrez plus demander le remboursement du montant payé.